



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.02.20

Rapporteur : Gilles PERLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 avril 2023
Date d'affichage : 26 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois mai à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE, Maire,*

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Objet : Acquisition de parcelles de terrain au lieu-dit « les Veyres » – Indivision Gravier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'indivision Gravier, représentée par Mme Christine GRAVIER et Mme Jacqueline GRAVIER, propriétaires des parcelles cadastrées D 2205 de 240m², D 2218 de 1180m² et D 2225 de 450m², situées en zone Ns au lieu-dit « les Veyres » a proposé à la Commune de La Salle Les Alpes de céder lesdites parcelles.

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que la Commune a proposé aux Consorts Gravier l'acquisition de ces parcelles au prix de 0,50 € le m² ;

Considérant que l'indivision Gravier a accepté la proposition de la Commune de céder les terrains susvisés au prix de 0,50 € le m² soit pour un montant de 935 € ;

AR Prefecture

005-210501615-20230503-230220-DE

Reçu le 09/05/2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles cadastrées D 2205, D 2218 et D 2225, d'une contenance totale de 1 870m² situées au lieu-dit « les Vières » appartenant à l'indivision Gravier, pour un montant de 935 € ;
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge de la Commune ;
- **DIT** que l'étude notariale chargée de l'établissement de l'acte à intervenir est la SCP AGOSTINO-AUDIFFRED, notaires à Briançon ;
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, l'adjoint délégué à l'urbanisme pour signer l'acte d'acquisition à intervenir ;
- **DIT** que la somme nécessaire est inscrite au Budget communal de l'exercice en cours, article 2111 « terrains nus »
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 03 mai 2023

Le Maire



Emeric SALLE